



**BOURGEOISIE
DE
MONTANA**

**Procès-verbal de l'assemblée primaire extraordinaire de la
Bourgeoisie de Montana tenue le mardi 26 octobre 2021 à
20h00 à la maison bourgeoise de Montana.**

Le procès-verbal est tenu par Thierry Rey, Secrétaire.

**Présents : Michel Rey, Président.
Dominique Casas-Bonvin, Vice-Présidente.
Laetitia Krembel, Conseillère.
Fabien Rey, Conseiller.
Thierry Rey, Conseiller.**

Ainsi que 43 bourgeoises et bourgeois.

Tous les participants à l'assemblée primaire extraordinaire de la Bourgeoisie de ce jour ont dû s'inscrire sur la feuille à l'entrée de la salle, se désinfecter les mains et mettre le masque.

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents. Il salue les bourgeois d'honneur : MM. Maurice Robyr et Christophe Cordonier.

Le Président informe que l'assemblée a été convoquée par annonce au bulletin officiel et par publication au pilier public en date du vendredi 01 octobre 2021, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Loc).

Il propose les scrutateurs suivants : MM. Fabrice Rey et Kevin Casas. Pas d'opposition à cette nomination.

Il présente ensuite l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 18 mars 2021**
- 2. Nouveaux statuts du triage forestier, lecture, discussion et approbation**
- 3. Valorisation du terrain du Vorgyr, études, montant CHF 100'000.00, discussion et décision**
- 4. Divers**

1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 18 mars 2021

Le PV de l'assemblée primaire du 18 mars 2021 a été distribué aux participants de l'assemblée à l'entrée de la salle.

Pour ne pas assister à une lecture fastidieuse, il est passé en revue par le Président, qui lit et commente rapidement les titres.

Suite à cette rapide présentation, M. Michel Rey profite pour remercier M. Thierry Rey, secrétaire du conseil, pour son excellent travail. Suite à cette présentation, aucune question n'est formulée.

Le président demande de se prononcer pour l'approbation du PV de l'AP par mains levées.

Le PV de l'assemblée primaire du 18 mars 2021 est accepté à la majorité, moins une abstention déclarée, par les bourgeoises et bourgeois présents.

2. Nouveaux statuts du triage forestier, lecture, discussion et approbation

M. Michel Rey informe l'assemblée sur les nouveaux statuts et le pourquoi de ce changement.

- M. Didier Barras, garde forestier, précise plus en détail la situation avec le service cantonal des forêts.

M. Michel Rey rappelle que nous sommes les derniers membres du triage de la Noble et Louable Contrée, à ne pas avoir mis à l'ordre du jour de l'AP du 18 mars 2021 la présentation et approbation des nouveaux statuts, (à ce moment là nous n'avions pas reçu les statuts). Si la Bourgeoisie n'accepte pas les statuts, elle ne fera plus partie du nouveau triage, d'où l'importance de les accepter.

Les nouveaux statuts (33 art.) sont lus devant l'assemblée. Après lecture, on s'aperçoit que la version papier et la version informatique ne sont pas tout à fait identiques. La décision est prise de se renseigner avant de voter. M. Fabien Rey, Conseiller en charge des forêts, téléphone à M. Olivier Duchoud, Président actuel du triage, qui lui confirme que c'est bien la version informatique qui est correcte.

Mme Laetitia Krembel donne les différences entre les deux versions et après plusieurs discussions, l'assemblée est d'accord de voter l'approbation des statuts.

Le Président demande : acceptez-vous les nouveaux statuts du triage forestier ?

Par mains levées les nouveaux statuts du triage forestier sont acceptés à la majorité, moins une abstention déclarée.

- M. Claude Robyr demande comment sont choisis les 7 délégués du groupe Bourgeoisie de Montana et s'il y aura un membre du conseil de la Bourgeoisie qui sera représenté ?

- M. Didier Barras répond que toutes les bourgeoises seront représentées pour les 7 délégués. Pour le comité de direction, au nombre de 7 membres, il y aura 3 membres de la Louable et 4 membres de la Noble Contrée. La Louable, ayant 4 bourgeoises, aura un tournus pour les 3 membres au comité de direction. Il explique aussi la nouvelle organisation de travail.

3. Valorisation du terrain du Vorgyr, études, montant CHF 100'000.00, discussion et décision

M. Michel Rey présente le terrain du Vorgyr, acheté en 2017. Il nous rappelle que le 09 février 2019 une séance a été réalisée avec les bourgeois. Il y avait environ 70 personnes et un atelier participatif pour recevoir les désirs des personnes et pour réaliser un projet sur la place Corinna Bille. Ce projet a été stoppé. Il n'y a pas eu d'entente avec certains propriétaires d'une grange à côté de la place. Mais les bourgeois ont été intéressés, il y avait l'envie d'avoir des appartements dominos et appartements locatifs.

Pour le moment il n'y a rien de décidé, on a pris quelques contacts, mais avec les moyens à disposition du Conseil et avec un montant de CHF 3'000.00 par année. Si on veut envisager aller plus en avant avec ce projet du terrain du Vorgyr, il nous faudrait plus de moyen.

Le projet qui pourrait venir serait un habitat intergénérationnel, de jeunes familles, de personnes plus âgées et des personnes du troisième âge dans les dominos. L'idée du conseil est de créer un groupe de travail, composé d'un juriste conseil, d'un responsable financier externe et d'un architecte aménagiste pour valoriser le terrain.

- M. Fabrice Rey demande si le comité à chercher un cautionnement de la Commune, étant donné que cela serait un plus-valu pour les habitants de la Commune.

M. Michel Rey répond qu'il n'y a pas eu de contact avec la Commune pour ce terrain, mais auparavant il avait été discuté de pouvoir réaliser un parking sous-terrain, les discussions sont en cours. La Commune souhaite que nous venions avec un projet de façon qu'elle puisse s'intégrer.

- M. Aloïs Rey demande si un cahier des charges a été prévu.

M. Michel Rey lui dit que rien n'est réellement commencé, mais que cela est prévu.

- M. Gilles Rey trouve l'idée bonne et qu'il faudrait partir pour l'ensemble de la parcelle et optimiser tout le terrain. La plus-value, par rapport au prix d'achat et à partir de la valeur actuelle de la parcelle, permettrait d'investir pour valoriser ce terrain.

M. Michel Rey confirme que l'utilisation de la parcelle sera maximale.

- M. Marcel Berbier parle d'idée excellente et superbe de valoriser ce terrain. Il demande si il ne serait pas judicieux de faire une mise au concours auprès des bureaux d'architectes de la Bourgeoisie de Montana pour présenter des projets différents et peut-être de réaliser un plan de quartier.

M. Michel Rey pense que l'idée d'une mise au concours peut être analysée. Le Conseil a la volonté de travailler avec des entreprises bourgeoises en premier lieu et par la suite d'élargir si cela doit être le cas, sans oublier que l'on est peut-être tenu au marché public selon le projet. La question a été posée à la responsable des marchés publics à Sion, en lui expliquant l'idée, le terrain et un futur projet de valorisation du terrain. La réponse est de voir de quelle manière le projet sera fait. Nous avons aussi pris contact avec un bureau d'avocat qui est spécialisé en marché public. Une autre possibilité est de voir avec des investisseurs et de réaliser un partenariat. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil aurait besoin de ce montant de CHF 100'000.00 pour débiter l'étude de ce grand projet. Il est bien clair que le Conseil ne va pas employer tout ce montant si cela n'est pas nécessaire.

- Mme Candy Dumas demande si l'on va devoir voter pour les trois projets, vu qu'il y aura trois populations différentes.

M. Michel Rey dit que l'on va intégrer dans le même projet ce groupe intergénérationnel et que seul le projet terminé sera soumis au vote.

- M. Gilles Rey demande si le Conseil désire vendre ou faire un DSDP.

M. Michel Rey répond que l'on ne veut surtout pas vendre et que la volonté est de réaliser un DSDP ou une réalisation bourgeoise.

- M. Yves-Roger Rey propose aussi l'idée que la Bourgeoisie avec des privés en partenariat pourrait obtenir un rendement pour la Bourgeoisie.

M. Michel Rey est d'accord avec cette idée. Il demande si il y a d'autres questions. Cela n'est pas le cas.

Le Président demande : acceptez-vous le montant de CHF 100'000.00 pour l'étude de la valorisation du terrain du Vorgyr ?

Par mains levées le montant de CHF 100'000.00 pour l'étude de la valorisation du terrain du Vorgyr est accepté à la majorité, moins une opposition déclarée.

3. Divers

M. Michel Rey rend attentif sur le fait que les panneaux extérieurs marqués, BOURGEOISIE DE MONTANA, ont été posés aux maisons de Montana et de Corin.

- M. Hugues Rey fait la remarque au sujet du réglage du chauffage de la maison de Montana.

Ce problème est connu de longue date et le Conseil va à nouveau faire le nécessaire.

- M. Lucien Bonvin parle du chalet ESS de Montana, chemin Impasse des Genêts 3963 Montana, souligne que la Bourgeoisie est propriétaire de la parcelle et que le chalet appartient à l'ESS de Montana. Ce chalet étant en mauvais état, M. Lucien Bonvin demande si il est possible d'avoir une solution pour le réparer.

M. Michel Rey répond que le sujet est en cours depuis plusieurs années et que c'est complexe. Il y a un contrat de location de CHF 100.00 par année et que le chalet est bien sur la propriété de la Bourgeoisie. Sans DSDP et après renseignement pris auprès d'un avocat, ce chalet appartient à la Bourgeoisie de Montana. Le Conseil va prendre contact avec M. Denis Lamon, Président et M. Johnny Glettig, Secrétaire de l'ESS de Montana pour trouver une solution et ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine AP du vendredi 18 mars 2022.

- M. Marcel Berbier rend attentif au fait que le bulletin officiel n'est plus obligatoire dans les bistros et que le pilier public de la Commune concerne uniquement la Commune. Ceci implique que les communications de la Bourgeoisie ne se font plus que par bouche à oreille.

M. Michel Rey lui répond que les annonces officielles de la Bourgeoisie de Montana passent dans le BO et sont affichées au pilier public de la maison bourgeoise de Montana, qui se trouve sur la façade ouest côté route et ces communications sont suffisantes.

- M. Marcel Berbier parle de la réservation de la salle bourgeoise pour le club de pétanque de l'automne passé et qu'on lui a demandé CHF 200.00. Il demande au conseil si l'on ne pouvait pas revenir en arrière et ne pas faire payer aux sociétés locales.

- Mme Marie-Jo Rey-Roby signal qu'elle voulait relancer le club des aînés de septembre à mars deux fois par mois, elle demande si elle doit payer chaque fois CHF 200.00.

- M. Lucien Bonvin nous dit que l'assemblée du ski-club se fait à la cabane et trouve qu'elle devrait avoir lieu au village à la salle bourgeoise et sans devoir payer.

- Mme Marie-Claire Lamon va dans le même sens sur la gratuité des salles bourgeoises.

M. Michel Rey répond qu'à ce moment là la Bourgeoisie doit faire gratuit pour toutes et tous et ce n'est pas normal. Les seules sources de revenu de la Bourgeoisie sont les locations des biens de la Bourgeoisie. La décision a été prise il y a quelque temps déjà et seules les sociétés : les Réchettes, la fanfare et les deux chants ne payent pas. Il y a aussi les ensevelissements, qui ont aussi la gratuité.

- M. Yves-Roger Rey, suite à toutes les demandes de gratuité pour les locations des salles, fait la proposition de ne plus faire d'exception et de faire payer systématiquement à toutes et tous, y compris les sociétés et sans exception, cela évite de faire des différences et cela est beaucoup plus simple.

Sans aucune intervention de l'assemblée suite à la proposition de M. Yves-Roger Rey, le Conseil accepte la proposition. Cela sera beaucoup plus simple à gérer pour les locations des salles de la Bourgeoisie, qui reste à CHF 200.00 pour la maison de Montana et CHF 250.00 pour la maison de Corin.

M. Michel Rey demande si il y a des questions, aucun membre de l'assemblée ne demande la parole.

Le Président M. Michel Rey clôt l'Assemblée à 22h00 et précise quelle ne peut pas être suivie du verre de l'amitié, faute au covid-19 et donne rendez-vous pour la prochaine assemblée primaire du vendredi 18 mars 2022.

Bourgeoisie de Montana



Le Président

Le Secrétaire

Michel Rey

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail stroke.

Thierry Rey

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a horizontal line at the bottom.